

Affichages obligatoires

Les lois

- Obligatoire pour toutes les entreprises
- Le non-respect des règles entraîne une amende pouvant aller jusqu'à 1 500€

Périmètre d'intervention

- Conception et réalisation personnalisée des affichages obligatoires à apposer dans les locaux de l'entreprise :
 - Horaires de travail
 - Congés payés
 - Repos hebdomadaire
 - Numéros d'urgence
 - Lutte contre les discriminations en entreprise et à l'embauche
 - Harcèlement moral et sexuel
 - Egalité de rémunération
 - Consignes de sécurité d'incendie
 - Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
 - Médecine du Travail
 - Inspection du Travail
 - Convention collective
 - Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes
 - Interdiction de fumer et vapoter

Processus

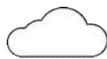
J-10	Entretien de lancement, prise de connaissance du projet
J-9 > J-1	Elaboration des affichages obligatoires
J	Affichage des documents sur les panneaux prévus à cet effet

Pourquoi choisir ALERIS



Dans les règles

Des documents personnalisés et conformes pour un rendu complet.



La sûreté

Nous vous tenons au courant de toutes les sanctions mises en place.



La réalisation

Nous créons pour vous les affiches obligatoires pour vos locaux.



Avec vous

Nous vous tenons informés de la progression et restons à votre disposition.

Témoignage

Patrick, Président d'une société de service à la personne

« Nous avons sollicité ALERIS pour la mise en conformité de nos affichages obligatoires. Lors de la dernière visite de l'inspection du travail, nous avons été félicités sur ce point. Nous avons ainsi pu éviter une amende et des sanctions. »

Tarifs

360€ HT / Etablissement.